

Commune	Date	Décision	Nature	Folio n°
de Flers	29.04.2024	D417	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

PCD/JS/EA

D E C I S I O N

Par délégation du

Conseil Municipal

OBJET	MARCHE PUBLIC DE PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT A LA STRUCTURATION ET LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DEDIE A LA RELATION AVEC LES CITOYENS FLERIENS CONSULTATION INFRUCTUEUSE
--------------	--

A la date ci-dessus, le Maire de FLERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n° 2024-589 du 2 avril 2024, lui déléguant les attributions de l'Assemblée Communale prévues par les articles précités et notamment la délégation n° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	29 AVRIL 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	29 AVRIL 2024

La Ville de Flers a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public pour une prestation d'accompagnement à la structuration et la mise en place d'un service dédié à la relation avec les citoyens flériens.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée ouverte
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 08/03/2024 Sur A.W.S + Ouest France + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation
Nombre de lots	lot unique
Durée du marché	Le contrat est conclu pour une durée de 8 mois à compter de la notification du contrat.
Date de remise des offres	Le 05/04/2024

Il est constaté qu'aucune offre n'a été déposée dans le délai prescrit ; suite à cette infructuosité et conformément à l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique, il est proposé de relancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence.

Le Maire décide de :

- 1 - DECLARER** la procédure relative à l'attribution d'un marché pour « une prestation d'accompagnement à la structuration et la mise en place d'un service dédié à la relation avec les citoyens flériens » infructueuse pour absence d'offre ;
- 2 - PASSER** un marché public sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-2-3.

Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240429-D417-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2024
Publication : 29/04/2024